

Conférence ACPR du 5 juin 2014 : Comment se préparer à Solvabilité II ?

Discours de clôture de Sandrine LEMERY
Première Secrétaire générale adjointe

Mesdames, Messieurs,

Cet après-midi consacré à Solvabilité II a été dense, à la mesure de la diversité et de l'importance des travaux à mener jusqu'à la mise en œuvre du futur régime prudentiel. Solvabilité II est une réforme qui touche un très grand nombre d'aspects de la vie d'un organisme d'assurance, de l'information remise au superviseur jusqu'au système de gouvernance, et c'est bien la totalité de ces nouveaux enjeux qu'il faut intégrer à votre programme de préparation. Par ailleurs, les exigences elles-mêmes continuent de se formaliser, selon le système à trois niveaux qui vous a été présenté ; nous devons être attentifs, organismes soumis au contrôle comme superviseurs, à ce qui figurera bien sûr dans la transposition de la directive en cours de préparation, mais également dans le règlement européen qui sera d'application directe, comme les standards techniques d'exécution dont le premier lot soumis à consultation vous a été détaillé.

Si le délai pour mettre en œuvre l'ensemble de ces textes est serré, il l'est d'autant plus pour ceux d'entre vous qui souhaiteront utiliser l'une des nombreuses mesures soumises à approbation de l'Autorité. Vous pourrez en effet déposer vos dossiers de candidatures à partir du 1^{er} avril 2015. Les délais de l'instruction, le contenu du dossier, les règles formelles qui devraient encadrer ces candidatures vous ont été présentées, mais un facteur essentiel pour l'examen de ces demandes réside bien entendu dans le dialogue précoce avec votre contrôleur, avec votre brigade.

Cette conférence a aussi permis de vous rappeler les deux exercices de préparation mis en place cette année. Vous êtes, pour beaucoup d'entre vous, familiers du premier : la remise d'états prudentiels Solvabilité II. Comme en 2013, cet exercice permettra de donner une vision, partagée avec votre contrôleur, de l'avancement de vos travaux et des problèmes rencontrés. Mais cet exercice est tout aussi important pour permettre de poursuivre l'appropriation des nouvelles exigences, par l'ensemble de l'entreprise, pour construire une culture de Solvabilité II, et pour recenser les difficultés qu'il faudra lever avant le 1^{er} janvier 2016: quelles sont les informations encore manquantes pour établir convenablement le bilan prudentiel, selon quelle granularité, avec

quelle qualité ? Quels aspects du processus pourraient être améliorés ? Dans quels délais ces états peuvent-ils être produits ?

Cet exercice n'est qu'une étape vers Solvabilité II, non une anticipation : tout ne sera pas parfait, mais cette étape doit permettre justement d'évaluer plus finement l'écart par rapport à la cible, et la manière de le combler. Nous le renouvelerons d'ailleurs en 2015. Ceci est d'autant plus important que, vous avez pu le voir, les exercices de préparation ne concernent qu'un part des exigences finales de communication d'informations au superviseur. Le périmètre des états attendus sera plus large et les délais plus courts. Il est donc essentiel d'être en mesure de répondre *a minima* aux demandes qui vous sont faites pour le 24 septembre.

Le deuxième exercice, l'ORSA préparatoire, sera peut-être une nouveauté pour certains d'entre vous. Nous avons essayé, lors de cette conférence, de le rendre plus accessible. L'ORSA ne se résume pas à un rapport au superviseur : c'est l'aboutissement d'un processus indispensable, et utile, par lequel l'organisme d'assurance doit notamment formaliser sa réponse à des questions essentielles comme : quel est mon profil de risque ? Est-il bien reflété par les exigences réglementaires ? Si ce n'est pas le cas, quel est le montant de capital nécessaire pour faire face aux risques que je porte ? Dans cette période charnière, l'ORSA préparatoire sera également un outil essentiel pour dialoguer avec votre brigade de contrôle sur vos modalités d'entrée dans Solvabilité II : dans quelle situation organisationnelle et financière serez-vous ? Ferez-vous une demande d'autorisation pour un modèle interne, des paramètres propres, ou une transitoire ? L'ORSA préparatoire, outre sa vertu d'entraînement, aura donc une importance cruciale pour préparer au mieux l'année 2015, l'année de l'examen des autorisations qui nous seront soumises.

Ces deux exercices de préparation vont, j'en suis sûre, être au cœur de votre programme de travail. Mais ceux-ci ne doivent pas vous conduire à ignorer des éléments tout aussi essentiels de Solvabilité II, qui se prêtent mal à des exercices formels. Je pense notamment à la mise en place des exigences de gouvernance, à la formalisation de vos politiques écrites ou encore à la revue de vos accords de sous-traitance. Ces évolutions sont longues à mettre en œuvre, elles doivent donc être tout autant anticipées que les aspects quantitatifs ou l'évolution de vos systèmes d'information.

Les interventions de cet après-midi nous ont permis de vous présenter l'actualité des trois piliers de la directive. Je voudrais, pour conclure, revenir sur le fait que Solvabilité II est une réforme globale de l'assurance, qui implique tous les services au sein de vos organismes, ainsi que vos partenaires. J'en veux pour preuve la diversité des profils qui ont choisi de venir assister à cette conférence : actuaires,

comptables, juristes, responsables de la conformité, dirigeants, administrateurs et au-delà des organismes d'assurance, gestionnaires d'actifs, conseils juridiques, ou encore chercheurs. Chacun peut aborder Solvabilité II par l'angle qui lui est le plus familier. Au sein des organismes d'assurance, il est donc primordial de ne pas perdre de vue l'ensemble, à la fois pour prioriser les chantiers qui devront être menés jusqu'au 1^{er} janvier 2016, mais également pour assurer la cohérence de vos travaux et bâtir des synergies nécessaires entre les différents piliers. L'implication des conseils d'administration me semble à ce titre fondamentale. Non seulement car certaines dispositions de Solvabilité II s'adressent directement à eux, Edouard Fernandez-Bollo vous en a parlé, mais également parce que Solvabilité II ne peut pas se comprendre sans la vision stratégique de l'organisme. C'est pour cela que la préparation à Solvabilité II est une formidable opportunité de se reposer des questions fondamentales, comme le modèle économique, comme la politique de risque, la politique de placements ou de réassurance, la qualité du dispositif de gouvernance et de contrôle interne. C'est l'opportunité de mobiliser l'ensemble des équipes sur ces sujets, et de construire un dispositif cohérent de pilotage, de gouvernance et de suivi, pas pour la seule échéance réglementaire du 1^{er} janvier 2016, mais dans une perspective de moyen terme.

J'espère que cette conférence a pu répondre à la plupart de vos interrogations, et vous aider dans votre préparation. La réussite de votre entrée dans Solvabilité II est une préoccupation essentielle du Secrétariat général de l'ACPR, comme l'illustre cette conférence et les efforts d'accompagnement que nous mettons en place. Je vous remercie de votre attention.